

FLOWS INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 67 Rue Pauline Borghèse
92220 NEUILLY SUR SEINE
927 510 925 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 29 OCTOBRE 2025

Le 29 Octobre 2025,
A 12 heures,
Au siège social,

Monsieur Sébastien MARTYN,
demeurant 67 Rue Pauline Borghèse - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,
associé unique et propriétaire de la totalité des 5 000 parts de 1 euros chacune composant le capital social de la Société FLOWS INVEST,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Constatation de la perte et des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social ;
- Poursuite de l'activité conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique rappelle que, suite à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il ressort une perte de 47 356,66 euros.

En conséquence, les capitaux propres qui s'élèvent à -42 357 euros pour un capital social de 5 000 euros, sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide.

L'associé unique constate cette situation conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce.

DEUXIEME DECISION

Après examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'associé unique décide :

- De ne pas dissoudre la société, malgré la perte constatée ;
- De poursuivre l'activité conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce ;
- De s'engager à reconstituer les capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social avant la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la perte a été constatée.

En conséquence, l'associé unique décide que la société continuera son activité.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned in the lower right area of the document.